

RELEVÉ DE LA DECISION N° 2020 06 06
Prise par le Bureau de la Communauté de Communes
Lors de sa réunion du 12 novembre 2020
(en application de la délibération du Conseil Communautaire
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt, le 12 novembre, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 3 novembre, s'est réuni espace Clément GAUVRIT, salle de spectacles la Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Lucien PRINCE, Philippe MOREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Jean SOYER, Hervé BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Dominique MALARY, Michel REMAUD, Laurent DURANTEAU

Salle de gymnastique : remboursement d'une bâche de protection du praticable au club Les Alcyons

Afin de se conformer au protocole sanitaire en contexte COVID-19 du Ministère chargé des Sports, l'association sportive de gymnastique Les Alcyons a acquis une bâche afin de protéger le praticable pour 675,00 €.

La bâche de recouvrement est indispensable dans le cadre de la prévention contre la COVID-19. Elle permet de recouvrir entièrement la surface du praticable tout en conservant les qualités intrinsèques de celui-ci en termes de fiabilité, dynamisme et confort.

Cette bâche est une solution efficace pour le nettoyage et la désinfection de la surface du praticable en protégeant toute la surface moquetée, celle-ci ne permettant pas l'utilisation de virucide.

Dans le cadre de la pratique de l'utilisation de la salle de gymnastique par les scolaires (primaires et collèges), elle est indispensable afin de procéder aux désinfections obligatoires.

Les membres du groupe de travail réunis le 29 septembre 2020, ont émis un avis favorable au remboursement de cette bâche aux Alcyons.

Le Bureau communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,
Vu l'avis favorable du groupe de travail « Equipements sportifs » réuni le 29 septembre 2020,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le remboursement de la bâche de protection du praticable de la salle de gymnastique au club Les Alcyons pour un montant de 675 € ;

Envoyé en préfecture le 25/11/2020

Reçu en préfecture le 25/11/2020

Affiché le 25 NOV. 2020

ID : 085-200023778-20201112-DCB_2020_06_06-DE

Article 2 : d'approuver l'acquisition de cette bâche qui devient de ce fait propriété de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 25 NOV. 2020
- de l'affichage le : 25 NOV. 2020
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 25 NOV. 2020

Givrand, le 17 novembre 2020

Le Président,

François BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.